



DOCUMENT SUR LA RELANCE DANS LE CONTEXTE DE LA COVID-19

***Valoriser les capitaux privés en économie verte au
Québec en instaurant les conditions gagnantes***

AVRIL 2020

1 PRÉSENTATION DU CETEQ

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement et emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés et un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes.

2 PROPOSITIONS DU CETEQ POUR FAVORISER LA REPRISE ÉCONOMIQUE

En tant que représentants de l'industrie privée en environnement, nous désirons contribuer à la relance de l'économie québécoise suite à la COVID-19. Pour ce faire, nous avons déterminé deux fronts sur lesquels le gouvernement du Québec devrait se concentrer afin d'accélérer la reprise économique :

2.1 Front environnemental :

Considérer les historiques d'affaires des entreprises

Nous proposons d'instaurer une **voie réservée** pour les entreprises qui assainissent l'environnement et qui ont déjà un **historique d'affaires** avec le ministère de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques (MELCC). Ainsi, les entreprises qui doivent renouveler leurs permis annuellement, par exemple, obtiendraient leurs documents dans les temps requis et pourraient débiter leurs projets plus rapidement.

Créer une équipe dédiée à l'émission d'autorisations ministérielles

Également, afin de ne pas retarder la relance des grands travaux publics mentionnés par le gouvernement, une attention particulière devra être portée à la rapidité d'**émission des autorisations environnementales** et autres permis nécessaires à la productivité de nos entreprises. Nous recommandons la **création d'une équipe spécifique** au MELCC qui aura comme rôle de traiter et d'accélérer l'émission des autorisations à l'intérieur d'un **délai maximum de 75 jours**, et ce, pour tous projets d'investissements utilisant des technologies vertes ou visant l'amélioration d'un traitement des matières résiduelles. Afin d'appuyer le

Valoriser les capitaux privés en économie verte au Québec en instaurant les conditions gagnantes

ministère de l'Économie et de l'Innovation dans son plan de relance, il est plus que jamais important d'instaurer cette équipe dédiée.

Encadrer la traçabilité des matières

Toujours en concordance avec le plan de relance gouvernemental et les grands travaux qui en découleront, **la traçabilité des matières doit être implantée en priorité**. Le gouvernement ne peut permettre aux entreprises issues de l'économie parallèle de profiter de cette relance. Il faudra impérativement suivre les sols contaminés et les résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) que généreront les activités de la relance. Le règlement sur lequel le gouvernement planche présentement ne sera pas prêt à temps. Afin de remédier à cette problématique, nous recommandons au gouvernement d'utiliser, dans l'intervalle, l'application Traces Québec. Et c'est sans parler des impacts négatifs sur l'environnement et sur les comptes publics : on ne peut permettre aux entreprises illicites de faire des affaires d'or au détriment des entreprises qualifiées de l'industrie.

Accorder une souplesse à l'industrie

Finalement, le CETEQ souhaiterait obtenir une certaine souplesse au MELCC et à son Centre de contrôle environnemental. En effet, plusieurs entreprises sont étroitement liées dans leur industrie, et ce, tout au long de la chaîne de valeur. Considérant que ces autres entreprises sont également affectées par la COVID-19 et qu'il s'agit d'une situation planétaire, il faut s'attendre à ce que cette relance économique se fasse à différentes vitesses. Plusieurs entreprises en environnement d'ici devront donc pallier avec des défis au niveau de la disponibilité des matières, des ressources premières et/ou des débouchés. Devant cette reprise à plusieurs niveaux, le CETEQ demande au MELCC une **tolérance face à certains éléments encadrant des autorisations ministérielles existantes**, comme l'entreposage de certaines matières résiduelles. L'émission d'avis de non-conformité lors de cette relance, alors que les marchés sont et seront instables pour une période encore inconnue, pourrait non seulement nuire à la relance de l'industrie mais également, à la pérennité de certains de nos membres.

2.2 Front économique :

Favoriser les investissements privés

Les programmes gouvernementaux devraient **financer les initiatives privées** plutôt que les initiatives publiques. En effet, les initiatives privées nécessitent moins de fonds et le risque d'un projet est assumé que par l'entreprise privée. En prévision d'un manque de liquidités publiques important, cette avenue pourrait être prometteuse pour le gouvernement du Québec.

Les programmes gouvernementaux déjà existants devraient, à tout le moins, financer les initiatives de façon équitable. Il est particulier qu'une entreprise privée ne puisse obtenir autant de financement qu'une organisation publique. À titre d'exemple, l'ancien programme de biométhanisation (PTMOBC) accordait un financement inégal puisqu'un projet en partenariat

Valoriser les capitaux privés en économie verte au Québec en instaurant les conditions gagnantes

avec l'entreprise privée ne pouvait être financé à la même hauteur qu'un projet financé par une organisation publique. **Aucun programme gouvernemental ne devrait décourager l'utilisation de capitaux privés.** Nous devrions financer le résultat et non pas le moyen utilisé pour atteindre ce dernier.

Revoir les processus d'appels d'offres

À l'heure actuelle, des entreprises innovantes peinent à obtenir de support gouvernemental puisque certaines technologies n'ont pas d'historique commercial soutenu. Sans cet historique, les contrats, par le processus actuel d'appels d'offres, sont plus difficiles à décrocher. Sachant que les organisations publiques ne peuvent confier de projets sans appel d'offres, il est difficile pour ces entreprises innovantes de percer. Or, il faut favoriser le développement de vitrines. Cette situation décourage l'innovation et ralentit le processus de relance de notre économie. Par exemple, pourrions-nous imposer des critères de pondération favorisant les technologies vertes ou les modes de gestion plus innovants dans les appels d'offres des organisations publiques? Ainsi, ce ne serait plus toujours le plus bas soumissionnaire conforme qui remporterait les contrats.

Les appels d'offres devraient également être octroyés dans une **perspective de long terme**. Une entreprise privée sera intéressée à investir dans un projet lorsque le gisement ou la matière résiduelle visée lui sera garantie sur une période de temps donné. Ce faisant, chacun y trouvera son compte : le gouvernement pourra financer ses opérations à coût moindre, et les risques seront assumés par l'entreprise privée, qui obtiendra une **matière garantie** en échange.

Finalement, un meilleur maillage **entre les demandes de subventions** gouvernementales **et l'offre de service privée** pourrait améliorer la productivité de nos entreprises. La mise sur pieds d'un **répertoire** des programmes gouvernementaux existants et de tous les projets utilisant des technologies vertes et/ou visant l'amélioration du traitement des matières résiduelles permettrait un meilleur accord entre les différentes industries.

Encourager l'innovation et les projets prometteurs

De même, le gouvernement devrait appuyer une plus grande proportion de projets innovants. Comme l'enveloppe budgétaire pour les projets d'innovation est limitée, le gouvernement n'appuie présentement qu'un certain nombre de projets. Or, il devrait appuyer **tous les projets qui ont une cote acceptable** afin d'assister le plus grand nombre d'initiatives prometteuses. Bien entendu, certains projets n'obtiendront pas le financement escompté, mais le gouvernement en sortira gagnant puisqu'il obtiendra plus d'options pour atteindre ses objectifs. Comme ce sont des projets qui ont tous été préalablement analysés par le gouvernement, il s'agit probablement de la façon la plus efficace de relancer l'économie, sans avoir créé un nouveau programme.

2.3 Mesures ponctuelles

Le CETEQ propose également les mesures suivantes :

Valoriser les capitaux privés en économie verte au Québec en instaurant les conditions gagnantes

- faciliter l'obtention et le renouvellement de visas de travail afin de répondre aux besoins locaux et internationaux;
- évaluer la possibilité d'octroyer des subventions directes aux technologies environnementales prometteuses en élargissant le champ d'action du **fonds vert**.

3 EN CONCLUSION

Le CETEQ s'inscrit au titre de partenaire du gouvernement dans la relance de l'économie et la protection de l'environnement. Nos membres représentent le côté pratique de l'industrie et permettront d'améliorer le bilan environnemental de la relance économique. En augmentant le niveau de collaboration entre l'industrie et le gouvernement, nous obtiendrons des mesures concrètes qui iront au-delà de la crise que nous vivons actuellement. C'est le Québec en entier qui en bénéficiera.